CERTIFICAT QUALIBAT

NUMÉRO **E-E93018** **VALABLE JUSQU'AU** **04/12/2026**

ÉDITÉ LE 13/10/2025

SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 04/10/2010

Forme juridique : SARL

Capital : 6 000

Registre du commerce ou répertoire des métiers :
RC STRASBOURG
Siret : 525 133 559 00027
Code NACE : 4333Z
Numéro caisse de congés payés : 4029816
Assurance Responsabilité Travaux :
AXA ASSURANCES IARD 0000022173532104

Assurance Responsabilité Civile :
AXA ASSURANCES IARD 0000022173532104

Situation fiscale et sociale : A jour au 30/06/2025

Raison sociale : ESPACE CARRELAGE

13 RUE DE LA PROTECTION
67380 LINGOLSHEIM

Téléphone : 03 88 77 14 48 **Fax :** 0624152526
Portable : 06 24 15 25 26
Responsabilité légale :
MAXIMO CARLOS GÉRANT

Site Internet :

E-mail : sarlespacecarrelage@orange.fr

Effectif moyen : 2 **Tranche de classification :** EFF1 **Chiffre d'affaires H.T. :** 183 000 **Tranche de classification :** CA1

QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	Effectif	* Date d'attribution
6311	Carrelages - revêtements (Technicité courante)	2	05/12/2024
	Nombre total de qualifications : 1		

* ou du plus récent renouvellement

La durée de validité d'une qualification est de 4 ans ou 2 ans (PROB) sous réserve que l'entreprise ait satisfait au contrôle annuel de suivi.
Lorsque le code à 4 chiffres de la qualification ou de la certification est complété par la mention d'un niveau de technicité, cela implique que l'entreprise est réputée pouvoir aussi effectuer les travaux relevant des qualifications ou certifications du ou des niveau(x) de technicité inférieur(s) à celui qu'elle détient.

LE PRÉSIDENT DE QUALIBAT

Gérard SÉNIOR

SIGNATURE DU TITULAIRE

Signé par QUALIBAT

13/10/2025 09:38

Version 01-2025

La (ou les) qualification(s) attribuée(s) à cet établissement atteste(nt) de sa conformité aux exigences du « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat » et aux exigences associées aux qualifications mentionnées ci-dessus, en vigueur à la date de la demande. Ces exigences découlent de la norme NF X50-091.